

Le 19 février 2021

Suzanne Roy
Union des municipalités du Québec
2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 210
Montréal (Québec) H3A 2A5

Par courriel : presidence@umq.qc.ca

Objet: Vote par correspondance dans le contexte de l'adoption du projet de loi 85 et la pandémie de la COVID-19

Madame la présidente,

La présente vous est transmise dans le cadre de la présentation du projet de loi 85 : « *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* » et plus spécifiquement, en ce qui concerne les modalités du vote par correspondance lors de la prochaine élection générale.

Le projet de loi 85 prévoit que le vote par correspondance pourra être exercé dans certaines situations, telles que dans les résidences privées reconnues par la Loi, pour les électeurs incapables de se déplacer pour des raisons de santé (ainsi que leur proche aidant) et pour les électeurs pour lesquels la Santé Publique ordonne ou recommande leur isolement en raison de la COVID-19.

Le projet de loi, tel que rédigé, soulève des préoccupations pour plusieurs villes en ce qui concerne le taux de participation des électeurs pour la prochaine élection générale. Mais plus important encore, il soulève des préoccupations pour la Ville de Côte Saint-Luc en ce qui concerne les risques associés aux déplacements des électeurs lors de la période électorale. La Ville de Côte Saint-Luc compte la plus grande population de personnes âgées au Québec et est l'une des populations les plus denses de la province. Les recommandations de la Santé Publique pour les personnes âgées de soixante-dix ans et plus sont de rester à la maison et éviter tout contact avec les membres de leur famille, ce qui n'est pas prévu dans le projet de loi 85.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Côte Saint-Luc souhaite que les modalités du vote par correspondance prévues dans le projet de loi 85 soient élargies pour permettre le vote par correspondance pour l'ensemble de la population et minimalement, pour toutes personnes âgées de soixante-cinq ans et plus. Bien que la situation démographique à la Ville de Côte Saint-Luc soit particulière, toutes les municipalités du Québec bénéficieront d'un élargissement des mesures pour exercer le vote par correspondance et surtout les personnes les plus vulnérables. Au niveau des pièces justificatives au soutien d'une demande de vote par correspondance, une personne âgée de plus de soixante-cinq ans peut simplement faire parvenir des copies de pièces d'identité et pour toute personne dont la santé ne permet pas de se déplacer ou devant s'isoler en raison de la COVID-19, une note médicale à cet effet pourrait

être fournie.

Par conséquent, si lesdites modalités devaient être élargies, il est primordial que les municipalités soient avisées rapidement compte tenu du travail préparatoire que le vote par correspondance nécessitera, dont notamment, expédier les avis aux électeurs ainsi que les enveloppes pour déposer leur vote, et que toutes les mesures sécuritaires soient prises pour assurer l'intégrité du vote.

Nous demandons donc à l'Union des municipalités du Québec de prendre toutes les mesures possibles pour informer le directeur général des élections du Québec de mettre en place des mesures qui répondent aux besoins et préoccupations des municipalités du Québec quant aux modalités du vote par correspondance, et ce, dans les meilleurs délais compte tenu du travail préparatoire qui doit être effectué par tous les présidents d'élection de la province.

Finalement, M. Jasmin Savard, directeur général de l'Union des municipalités du Québec, est mis en copie conforme à la présente lettre afin qu'elle soit transmise au gestionnaire responsable de ce dossier.

Nous vous remercions de l'attention qui sera portée à la présente et, veuillez recevoir, l'expression de nos salutations distinguées.



Mitchell Brownstein
Maire de la Ville de Côte Saint-Luc

c.c.

M. Jasmin Savard, directeur général de l'Union des municipalités du Québec
(jsavard@umq.qc.ca, dcorbeil@umq.qc.ca)

M. Jean-Philippe Boucher, Directeur des politiques de l'Union des municipalités du Québec
(jboucher@umq.qc.ca)

Élections Québec (municipal_scolaire@electionsquebec.qc.ca)